

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2018

Convocation du 27 septembre 2018

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames PICHONNEAU, COUET, LAURENT, Messieurs PIAU, LHUILLIER, BOSSIS, GROLEAU.

Excusés : Mesdames BAUDRY, BONIN, Messieurs ROUSSIASSE, DELAUNAY.

Pouvoirs : Monsieur ROUSSIASSE à Madame BEILLARD – Monsieur DELAUNAY à Monsieur BOSSIS.

Secrétaire de séance : Monsieur PIAU.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2018.

Conférence des Maires

Dans le cadre du schéma d'adaptation du réseau des postes comptables en Maine et Loire, le directeur départemental de la DGFIP a confirmé la fermeture des trésoreries de Longué-Jumelles et Doué la Fontaine au 1^{er} Janvier 2020. Les habitants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dépendront de la Trésorerie de Saumur qui assurera également la gestion des hôpitaux de Baugé, Longué et Saumur.

Présentation du schéma régional des structures et règlement concernant l'autorisation d'exploiter et la gestion du foncier agricole.

Commission voirie

Monsieur Chapeau, Adjoint a rappelé les travaux qui seront réalisés dans le programme voirie 2018/2019, à savoir : Enrobés à froid : Moulin de Baugé - Chemin de l'Aurière - Le Carroi Guichard - Rue de la Roche – Trottoirs en enrobé : Les Mortiers – Trottoirs et chaussées en enrobé : Le Val de Loire. La commission s'est rendue sur place à la « Varenne », « Mouchet » et « les Aireaux » concernant les problèmes d'inondations lors de fortes précipitations. Des travaux de curage de fossés seront réalisés.

SIEA

L'ancien local du service des eaux est loué à l'entreprise TURPIN Sébastien, Plaquiste. Monsieur Lorieux Gilles, agent du SIEA a fait valoir ses droits à la retraite. Un agent a été recruté à mi-temps au SIEA et à mi-temps à la commune de Courléon.

Commission d'appel d'offres

Suite à la consultation pour les travaux de voirie 2018-2019, deux entreprises ont fait une offre. La commission a retenue l'entreprise COLAS pour un montant de 164 025,50 € HT (Tranches ferme et optionnelle).

Commission dénomination et numérotation des voies

Madame le Maire informe le conseil municipal de la présentation par la Poste du rapport d'audit de la commune à la commission. La commission devra procéder à la dénomination des voies concernées.

Participation Citoyenneté

Suite à la présentation par la communauté de brigade de Baugé du dispositif « Participation Citoyenne » à la dernière réunion du conseil municipal et après réflexion, le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif. Une convention sera signée avec la gendarmerie, la sous-préfecture et la commune.

Demande de fonds de concours CASVAL

La commune ayant un projet de réaliser un parcours activités santé seniors (P.A.S.S.) aux abords de la résidence autonomie « Les Tamaris », sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur présentée par le Trésorier.

Organisation du défilé du 11 novembre 2018

A l'occasion du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, les communes de Courléon, Vernantes et Vernueil-le-Fourrier ont décidé de célébrer l'événement en commun. Pour la commune, un rassemblement aura lieu à 10 H 30 au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbes et discours. Le vin d'honneur sera servi dans les locaux du SIEA. Des photos et les travaux des écoles de Vernantes et de Vernueil-le-Fourrier seront exposés.

Rénovation éclairage public 2019

Madame le Maire informe le conseil que le SIEMML a précisé qu'il restait 11 lanternes Ballons fluos à remplacer. En 2019, un programme de rénovation de l'éclairage public pour le remplacement de ces lanternes est proposé par le SIEMML avec un financement de 50 % dans le cadre du fonds de concours. Le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux en 2019.

Fonds de concours SIEMML dépannages éclairage public

Le conseil municipal accepte le fonds de concours demandé par le SIEMML pour les dépannages du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 d'un montant de 227,77€.

Tarif pour nettoyage de dépôt sauvage

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par arrêté n° 2018/101 en date du 15 septembre 2018, elle a interdit les dépôts sauvages d'ordures sur la commune. Néanmoins, les incivilités sont toujours très importantes. Le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif forfaitaire de **70 €** pour dépôt sauvage interdit.

Avenant Lot Maçonnerie – Pierre de taille travaux Eglise

Madame le maire présente l'avenant de la restauration de la façade ouest du clocher (nettoyage des parements, fourniture et pose de pierre de tuffeau) établi par l'entreprise Lefevre pour un montant de 54 335,75 € HT. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux sachant que l'aide de l'Etat sera de 50 % soit 27 167,87 €. Une subvention sera sollicitée auprès de la Région des Pays de la Loire.
